



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE CREL REÇOIT POSITIVEMENT LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU BAPE SUR LE PROJET DU TRAIN DE L'EST

Joliette, le 13 mai 2009 - Suite à la publication du rapport N°258 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le **projet du Train de l'Est**, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) souhaite marquer son accord avec la plupart des conclusions de ce rapport.

En effet, la commission du BAPE endosse le consensus régional selon lequel l'introduction d'un service de train de banlieue est une nécessité et répond à un besoin évident de transport en commun dans la couronne nord-est de Montréal.

Le BAPE accepte aussi ce que le CREL constatait sur la question du choix du tracé : le tracé choisi par le promoteur, soit l'Agence métropolitaine de transport (AMT), ne permet pas de pallier adéquatement les carences constatées en matière de transport collectif car la solution choisie ne prend pas en compte les besoins de l'est de Laval, ni de la Ville de l'Assomption.

La commission estime aussi que le projet, tel que présenté, augmenterait les émissions de gaz à effet de serre attribuables au secteur des transports au Québec, et augmenterait aussi la pollution atmosphérique locale causée par les émissions d'oxydes d'azote et de matières particulaires de 2,5 µm et moins (PM_{2.5}). C'est pourquoi, elle recommande une électrification intégrale afin d'assurer au projet un bilan global positif en ce qui a trait aux émissions atmosphériques, comme le recommandait le CREL dans son mémoire.

« L'ampleur, les coûts et la pérennité de ce projet, commandent que, tant du point de vue environnemental que social, celui-ci soit bien ficelé. Dans une perspective de développement durable, il doit répondre au mieux aux vrais besoins de transport du public lanaudois et lavallois tout en offrant un véritable gain environnemental. Négliger ces aspects pour des raisons strictement économiques serait regrettable, voire inacceptable », d'affirmer Gilles Côté, directeur général du CREL.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

Web : <http://crelanaudiere.ca>

Malgré le pessimisme de certains sur les délais qui seraient occasionnés par les modifications qui devraient être apportés au projet concernant les zones de desserte et le mode de motorisation, le CREL estime que ces délais pourraient rester relativement courts si on se met résolument au travail dans le respect de la volonté du milieu de réaliser rapidement cette nouvelle infrastructure en minimisant ses impacts sur l'environnement.

Le CREL est un organisme de concertation et de référence en matière d'environnement reconnu par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Depuis 18 ans, il regroupe des organisations et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière.

Soucieux du droit de la population lanaudoise à un environnement sain, le CREL plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets, des moyens d'action et des stratégies pour solutionner et/ou prévenir les problèmes environnementaux.

- 30 -

Source: Gilles Côté
Directeur général

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

Web : <http://crelanaudiere.ca>